Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada

Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

Rapport statistique annuel 2015

Programme canadien pour l'épargne études

LC-163-07-16F

Canada

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne à : canada.ca/publicentre-EDSC

Ce document est offert sur demande en médias substituts en composant le
1 800 O-Canada (1-800-622-6232), téléscripteur (ATS) 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2016
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
N° de cat. : Em21-1F-PDF
ISSN : 1928-358X

EDSC
N° de cat. : LC-163-07-16F

TABLE DES MATIÈRES

AU SUJET DU PRÉSENT RAPPORT 5

INTRODUCTION 6

ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE PROMOTION 8

SOMMAIRE DES PROGRAMMES D'ÉPARGNE-ÉTUDES DU CANADA RAPPORT STATISTIQUE ANNUEL DE 2015 10

1. FAITS SAILLANTS 11

2. RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES 16

2.1 Total de l'actif dans les régimes enregistrés d'épargne-études par année 16

2.2 Répartition de l'actif dans les régimes enregistrés d'épargne-études par type de promoteur 17

2.3 Répartition des paiements de la Subvention canadienne pour l'épargne-études par type de promoteur de régimes enregistrés d'épargne-études 18

2.4 Répartition des paiements du Bon d'études canadien par type de promoteur 19

3. COTISATIONS PERSONNELLES AUX RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES 20

3.1 Cotisations personnelles annuelles aux régimes enregistrés d'épargne-études 20

3.2 Cotisations personnelles annuelles moyennes aux régimes enregistrés d'épargne-études par bénéficiaire 21

3.3 Cotisations personnelles annuelles moyennes aux régimes enregistrés d'épargne-études par bénéficiaire par province et territoire 22

3.4 Montant des cotisations personnelles par bénéficiaire 23

4. SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES 24

4.1 Résumé des statistiques relatives à la Subvention canadienne pour l'épargne-études par province et territoire 24

4.2 Paiements annuels de la Subvention canadienne pour l'épargne-études par province et territoire 25

4.3 Paiements annuels de la Subvention canadienne pour l'épargne-études 27

4.4 Nombre annuel de bénéficiaires qui ont reçu la Subvention canadienne pour l'épargne-études de base et supplémentaire 28

4.5 Âge moyen et nombre de bénéficiaires ayant reçu la Subvention canadienne pour l'épargne-études pour la première fois 29

4.6 Nombre total de bénéficiaires qui ont déjà reçu la Subvention canadienne pour l'épargne-études 30

4.7 Nombre total de bénéficiaires par province et par territoire 31

4.8 Taux de participation à la Subvention canadienne pour l'épargne-études 32

4.9 Taux de participation annuel à la Subvention canadienne pour l'épargne-études par province et territoire 33

5. BON D'ÉTUDES CANADIEN 34

5.1 Résumé des statistiques relatives au Bon d'études canadien par province et territoire 34

5.2 Paiements annuels du Bon d'études canadien et nombre de bénéficiaires 35

5.3 Nombre annuel de nouveaux bénéficiaires du Bon d'études canadien 36

5.4 Cotisations personnelles versées aux bénéficiaires qui ont reçu le Bon d'études canadien36

5.5 Taux de cotisation personnelle annuel et cotisations personnelles moyennes pour les bénéficiaires qui ont reçu le Bon d'études canadien 37

5.6 Taux de participation annuel au Bon d'études canadien par province et territoire 38

5.7 Dynamique de la participation au Bon d'études canadien 39

6. SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES 40

6.1 Retraits des régimes enregistrés d'épargne-études 40

6.2 Paiements d'aide aux études et retraits pour les études postsecondaires par année 41

7. TERMES ET DÉFINITIONS DU PROGRAMME CANADIEN POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES 42

AU SUJET DU PRÉSENT RAPPORT

Chaque année, Emploi et Développement social Canada (EDSC) produit un rapport statistique annuel (RSA) du Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE). Le RSA de 2015 fournit des statistiques sur les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et les incitatifs à l'épargne-études pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, ainsi que des données historiques annuelles et cumulatives.

Le RSA contient principalement de l'information statistique relative aux bénéficiaires ayant reçu la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) ou un paiement du Bon d'études canadien (BEC).

Sources de données : La base de données du PCEE, qui compile les données sur la SCEE et le BEC fournies par les promoteurs de REEE, est la principale source de données utilisée dans la production de ce rapport.

Dates : La date à laquelle une transaction a été conclue entre le souscripteur du REEE et le promoteur du REEE (date de la transaction) a été utilisée pour les calculs relatifs à la SCEE et aux paiements d'aide aux études (PAE), alors que les statistiques liées au BEC ont été calculées à l'aide de la date de traitement, soit la date à laquelle le gouvernement du Canada a versé l'incitatif dans les comptes de REEE.

Arrondissement : Les chiffres ayant été arrondis au niveau des décimales, leur somme peut ne pas correspondre précisément aux totaux, et les chiffres peuvent ne pas correspondre exactement aux chiffres absolus.

Données historiques : Le RSA présente une mise à jour des données historiques (à l'exception des données sur l'actif des REEE, qui ne changent pas). Par conséquent, le RSA de 2015 a préséance sur toutes les versions antérieures. La mise à jour des chiffres des années précédentes est nécessaire en raison de la nature des transactions financières. Ces transactions peuvent faire l'objet d'annulations, de remboursements ou d'erreurs de données, et les institutions financières peuvent accuser un retard à soumettre leurs données. Ainsi, les données soumissent au cours des années précédentes pourraient différer légèrement. Par exemple, lorsque des souscripteurs demandent ou reçoivent des incitatifs des années précédentes auxquels leurs bénéficiaires sont admissibles, les données relatives à ces transactions figurent alors dans la base de données administrative du PCEE sous l'année en cours. De plus, des promoteurs peuvent soumettre des transactions jusqu'à trois ans après qu'elles ont eu lieu. Par ailleurs, dans le cas de certaines statistiques, le nombre d'années soumis pour les données historiques varie, en raison des contraintes d'espace.

Les personnes qui souhaitent obtenir des données antérieures sont priées de communiquer avec le PCEE par téléphone au 1-888-276-3624 ou par courriel à cesp-pcee@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Termes et définitions : À la fin du présent rapport, vous trouverez de l'information concernant certains termes utilisés ainsi que leur définition.

INTRODUCTION

EDSC, par l'intermédiaire du PCEE, administre deux incitatifs à l'épargne-études fédéraux liés aux REEE : la SCEE et le BEC.

Les incitatifs à l'épargne-études sont offerts par l'entremise d'institutions financières, appelées les promoteurs. Les promoteurs doivent d'abord conclure une entente avec EDSC afin de pouvoir offrir ces incitatifs à leurs clients.

Objectif de la Subvention canadienne pour l'épargne études et du Bon d'études canadien

Comme indiqué dans la *Loi canadienne sur l'épargne-études* (LCEE), les incitatifs à l'épargne-études visent à « encourager le financement des études postsecondaires des enfants par la constitution, dès le premier âge de ceux-ci, d'une épargne dans les régimes enregistrés d'épargne-études ».

Puisqu'ils augmentent la valeur de l'actif des REEE, ces incitatifs favorisent l'épargne à long terme pour les études postsecondaires (EPS) des enfants, ce qui rend les EPS plus abordables et peut réduire les dettes d'études.

Régimes enregistrés d'épargne-études

Depuis la création des REEE en 1972, le gouvernement du Canada a régulièrement amélioré ce produit financier afin de mieux servir les familles canadiennes. Les régimes d'épargne-études existent depuis les années 1960, mais c'est en 1972 que le gouvernement du Canada a permis que ces régimes soient enregistrés en tant qu'instrument d'épargne à l'abri de l'impôt.

Un REEE est un marché conclu entre un souscripteur et un promoteur dont l'enregistrement a été approuvé par le ministre du Revenu national par l'intermédiaire de l'Agence du revenu du Canada (ARC). En règle générale, le souscripteur est le parent, le grand-parent, un autre membre de la famille ou un ami de la famille de l'enfant. Le souscripteur nomme un ou plusieurs bénéficiaires et peut verser des cotisations personnelles au REEE. Les cotisations personnelles versées à un REEE peuvent permettre au bénéficiaire de recevoir la SCEE si ce dernier répond aux critères d'admissibilité. Les cotisations personnelles demeurent la propriété du souscripteur. Un REEE a une durée maximale de 35 ans, ou de 40 ans si le bénéficiaire est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Depuis 2007, il n'y a pas de limite de cotisation personnelle annuelle, mais la limite cumulative à vie des cotisations est de 50 000 $ par bénéficiaire.

Il existe trois types de REEE :

- les régimes individuels : le souscripteur épargne pour un seul bénéficiaire qui n'a pas

nécessairement de lien de parenté avec lui;

- les régimes familiaux : ces régimes permettent de désigner un ou plusieurs bénéficiaires qui doivent être liés au souscripteur par le sang ou l'adoption;
- les régimes collectifs : l'épargne pour tous les bénéficiaires d'un même âge est regroupée et investie collectivement.

Les fonds investis dans un REEE peuvent prendre plusieurs formes (p. ex. dépôts d'épargne, certificats de placement garanti, fonds communs de placement) et s'accumulent à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait. Une fois que le bénéficiaire s'inscrit à des EPS, les cotisations personnelles sont versées, libres d'impôt, au souscripteur et le bénéficiaire peut toucher l'épargne accumulée (c.-à-d. les intérêts) et les incitatifs (p. ex. la SCEE, le BEC, les incitatifs provinciaux) sous la forme d'un paiement d'aide aux études (PAE). Les PAE sont imposables pour l'étudiant (le bénéficiaire du REEE), mais puisque la plupart des étudiants ont un revenu modeste durant leurs EPS, le montant d'impôt payé sur les PAE est souvent minime.

Un REEE peut rester ouvert pendant un maximum de 35 ans, ou de 40 ans si le bénéficiaire est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Ainsi, un bénéficiaire pourrait toujours toucher ses incitatifs à l'épargne-études s'il décidait d'entreprendre des EPS plusieurs années après avoir terminé ses études secondaires.

Subvention canadienne pour l'épargne-études

Offerte depuis 1998, la SCEE est calculée en fonction des cotisations versées au REEE au nom d'un bénéficiaire admissible jusqu'à la fin de l'année civile où celui-ci atteint l'âge de 17 ans. La SCEE représente une subvention de 20 % sur les premiers 2 500 $ de cotisations personnelles annuelles versées dans un REEE. De plus, les familles à revenu faible ou moyen peuvent obtenir une SCEE supplémentaire de 10 % ou de 20 % pour la première tranche de 500 $ versée au REEE chaque année. Bien que la SCEE de base soit rétroactive, ce n'est pas le cas de la SCEE supplémentaire.

Bon d'études canadien

Le BEC est un incitatif offert aux enfants nés le 1er janvier 2004 ou après et qui proviennent de familles à faible revenu ou qui sont sous la garde d'un curateur public. Le BEC prévoit un versement initial de 500 $, suivi de paiements de 100 $ pour chaque année d'admissibilité du bénéficiaire, jusqu'à l'âge de 15 ans (pour un maximum de 2 000 $). Bien que le BEC soit versé directement dans le REEE, les familles qui y sont admissibles ne sont pas tenues de cotiser au REEE pour le recevoir. Le BEC est rétroactif : des paiements de 100 $ sont versés pour chaque année où l'enfant y était admissible.

Programmes provinciaux

EDSC, par l'intermédiaire du PCEE, administre des incitatifs à l'épargne-études provinciaux au nom de la

Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

La Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (SEEAS) est offerte aux bénéficiaires admissibles depuis septembre 2013 et la Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB) depuis août 2015.

Le gouvernement du Québec offre également un incitatif à l'épargne-études. L'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) est un crédit d'impôt remboursable versé directement dans le REEE d'un bénéficiaire admissible. L'IQEE n'est pas administré par EDSC.

Bien que ces programmes provinciaux puissent influencer les données du PCEE (p. ex. le nombre d'enfants touchant des incitatifs), le RSA de 2015 ne contient pas de données spécifiques concernant le rendement de chaque programme provincial.

ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE PROMOTION

La LCEE impose au ministre de mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de promouvoir la SCEE et le BEC.

De plus, à l'appui du mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, EDSC, par l'intermédiaire du PCEE, collaborera avec divers intervenants et partenaires, y compris les provinces et les territoires, afin de promouvoir les avantages des REEE auprès des Canadiens.

Voici une liste des activités mises en œuvre pour promouvoir le BEC. Les responsables du PCEE examinent actuellement des solutions qui permettent d'engager davantage les intervenants afin de promouvoir les REEE et les incitatifs à l'épargne-études qui y sont associés.

Envois postaux aux familles admissibles au Bon d'études canadien

EDSC expédie des lettres aux familles afin de les renseigner sur les incitatifs à l'épargne-études auxquels elles sont admissibles en leur fournissant les renseignements pertinents sur la marche à suivre pour pouvoir en bénéficier. EDSC s'assurera que toutes les familles admissibles connaissent l'existence du BEC ainsi que ses critères d'admissibilité.

Semaine de l'épargne-études

EDSC participe à la Semaine de l'épargne-études depuis 2014. Cet événement, qui a lieu chaque année en novembre, coïncide avec le Mois de la littératie financière. Tout au long de cette semaine, des organismes sans but lucratif et des institutions financières proposent un éventail d'activités afin de promouvoir les avantages d'épargner au moyen des REEE en vue des EPS et de faire mieux connaître et comprendre le BEC et la SCEE. Avec le soutien d'EDSC, un groupe de travail réunissant des organismes communautaires, des institutions financières et d'autres intervenants s'occupe de la planification de ces activités.

Le Réseau des champions du Bon d'études canadien

Les responsables du PCEE ont collaboré avec des organismes communautaires et des promoteurs de REEE afin de former le Réseau des champions du BEC. L'objectif de ce réseau est de faire connaître et comprendre le BEC aux ménages à faible revenu et de les encourager à le demander.

Pour soutenir le Réseau, le PCEE :

- a créé une trousse d'outils que les organismes participants peuvent utiliser pour leurs activités de promotion;
- encourage la participation à la Semaine de l'épargne-études;
- encourage la participation au Réseau des champions, en plus de lui fournir des services de secrétariat.

Les promoteurs de REEE et les organismes communautaires sans but lucratif ainsi que tout autre intervenant qui souhaitent s'impliquer dans le Réseau des champions du BEC peuvent communiquer avec le PCEE par courriel, au nc-cesp-pcee-outreach-sensibilisation-gd@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

SOMMAIRE DES PROGRAMMES D'ÉPARGNE-ÉTUDES DU CANADA RAPPORT STATISTIQUE ANNUEL DE 2015

DESCRIPTION	2013	2014	2015	Variation entre 2014 et 2015	
				Total	%
RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)					
Valeur totale de l'actif dans les REEE (en milliards de dollars)	40,5 $	44,4 $	47,0 $	2,6 $	5,9 %
Cotisations personnelles annuelles aux REEE (en milliards de dollars)	3,94 $	4,10 $	4,27 $	0,17 $	4,2 %
SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (SCEE)					
Paiements annuels de la SCEE (en millions de dollars)	792 $	819 $	851 $	32 $	3,9 %
Total des paiements de la SCEE faits depuis son lancement en 1998 (en milliards de dollars)	8,03 $	8,85 $	9,70 $	0,85 $	9,6 %
Nombre total de bénéficiaires de 0 à 17 ans qui ont déjà reçu la SCEE (en millions)	3,27	3,37	3,48	0,11	3,2 %
Nombre total de bénéficiaires de tous les âges qui ont déjà reçu la SCEE (en millions)	4,86	5,14	5,43	0,30	5,8 %
Âge moyen des nouveaux bénéficiaires recevant la SCEE	3,51	3,46	3,56	0,10	2,8 %
Taux de participation à la SCEE	47,3 %	48,7 %	50,1 %	1,4 %	S.O.
BON D'ÉTUDES CANADIEN (BEC)					
Paiements annuels du BEC (en millions de dollars)	101 $	106 $	117 $	10 $	9,5 %
Total des paiements du BEC versés depuis son lancement en 2005 (en millions de dollars)	499 $	605 $	722 $	117 $	19,3 %
Nombre total d'enfants qui ont déjà reçu le BEC	613 253	720 922	830 735	109 813	15,2 %
Nombre total d'enfants qui ont déjà été admissibles au BEC (en millions)	2,06	2,29	2,51	0,22	9,6 %
Cotisations personnelles annuelles moyennes par bénéficiaire recevant le BEC (en dollars)	1 032 $	1 055 $	1 068 $	12 $	1,2 %
Total des cotisations personnelles versées pour les bénéficiaires recevant le BEC depuis 2005 (en milliards de dollars)	2,41 $	3,16 $	4,01 $	0,85 $	26,9 %
Taux de participation au BEC	29,8 %	31,5 %	33,1 %	1,6 %	S.O.
ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES (EPS)					
Retraits annuels des REEE pour les EPS (en milliards de dollars)	2,77 $	3,07 $	3,27 $	0,20 $	6,4 %
Nombre annuel d'étudiants utilisant des retraits de REEE pour couvrir une partie des coûts des EPS	360 903	382 050	395 027	12 977	3,4 %
Retraits moyens annuels des REEE par étudiant pour couvrir une partie des coûts des EPS (en dollars)	7 671 $	8 046 $	8 283 $	237 $	3,0 %

1. FAITS SAILLANTS
Les Canadiens épargnent plus que jamais au moyen des REEE

Chaque année, de plus en plus de Canadiens utilisent les REEE pour épargner en vue des EPS des enfants. En date du 31 décembre 2015, les familles canadiennes avaient épargné 47 milliards de dollars dans les REEE afin de couvrir une partie des frais des futures EPS des enfants. La croissance de la valeur de l'actif dans les REEE était appréciable lorsqu'on la compare à celle observée en 2014. L'actif a augmenté de 2,6 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 5,9 %.

L'augmentation de la valeur de l'actif dans les REEE peut s'expliquer par les sommes versées aux REEE, par les paiements de la SCEE et du BEC, par les incitatifs provinciaux ainsi que par les intérêts accumulés sur ces montants.

En 2015, la valeur des cotisations annuelles personnelles a atteint 4,27 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,2 % par rapport à 2014.

En date du 31 décembre 2015, les familles canadiennes avaient épargné 47 milliards de dollars dans les REEE afin de couvrir une partie des frais des futures études postsecondaires de leurs enfants.

Âge des bénéficiaires

Lorsque la SCEE a été lancée en 1998, l'âge moyen des nouveaux bénéficiaires était d'environ 8 ans. Au cours des 17 dernières années, l'âge moyen des bénéficiaires a diminué, pour s'établir à 3,56 ans en 2015, ce qui indique que la SCEE atteint son objectif d'encourager les familles canadiennes à commencer à épargner tôt.

Subvention canadienne pour l'épargne-études

Le nombre de familles canadiennes bénéficiant de la SCEE de base de 20 % que le gouvernement du Canada offre pour encourager les familles à commencer tôt à épargner pour les EPS des enfants continue d'augmenter, alors que de plus en plus de familles cotisent aux REEE.

Depuis la création de la SCEE en 1998, le nombre total de bénéficiaires a atteint 5,43 millions.

En 2015, les bénéficiaires de la SCEE représentaient plus de 50 % des enfants canadiens (3,48 millions) âgés de moins de 18 ans.

En 2015, le taux de participation à la SCEE des enfants canadiens âgés de 0 à 17 ans a dépassé 50 % pour la première fois.

Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire

La proportion de bénéficiaires provenant de familles à revenu faible ou moyen qui reçoivent la SCEE de base et la SCEE supplémentaire a plus que quintuplé (passant de 7 à 36 %) depuis le lancement de la SCEE supplémentaire en 2005.

En plus de la SCEE de base, le gouvernement offre également la SCEE supplémentaire. Il s'agit d'une somme de 10 ou 20 % sur les premiers 500 $ de cotisations annuelles versées dans un REEE offerte aux familles à revenu faible ou moyen. La proportion de bénéficiaires recevant la SCEE de base et la SCEE supplémentaire a plus que quintuplé (passant de 7 à 36 %) au cours des 10 dernières années. Il y a donc eu une hausse importante du nombre de familles à revenu faible ou moyen épargnant pour les EPS des enfants au moyen du REEE.

Bon d'études canadien

Un plus grand nombre de familles à faible revenu reçoivent le BEC, qui ne requiert pas de cotisations personnelles au REEE.

Depuis 2005, le gouvernement du Canada a versé 722 millions de dollars dans les REEE de familles à faible revenu pour les encourager à commencer tôt à épargner pour les EPS des enfants. En 2015, le gouvernement du Canada a versé 117 millions de dollars en BEC, une augmentation de 9,5 % par rapport à 2014.

En 2015 seulement, le gouvernement du Canada a versé 968 millions de dollars dans les REEE sous forme de SCEE et de BEC.

Environ 80 % des enfants ayant reçu le BEC ont également reçu une cotisation personnelle dans leur REEE, même si une telle cotisation n'est pas obligatoire. La cotisation personnelle moyenne pour les bénéficiaires recevant le BEC était de plus de 1 000 $.

Même si elles ne sont pas tenues de le faire, les familles recevant le BEC versent des cotisations personnelles appréciables aux REEE. Le total des cotisations personnelles aux REEE pour ce groupe a atteint plus de 4 milliards de dollars en 2015, ce qui représente une hausse de 850 millions de dollars depuis 2014.

De plus, 33,1 % des enfants canadiens admissibles ont reçu le BEC, par rapport à 31,5 % en 2014. Alors que le nombre d'enfants admissibles a augmenté de 9,6 %, le nombre total d'enfants recevant le BEC a augmenté de 15,2 %, pour atteindre 109 813 nouveaux bénéficiaires.

Les étudiants utilisent leur épargne pour accéder aux études postsecondaires

L'épargne qu'accumulent les Canadiens dans les REEE est une source de financement importante des EPS et sert de complément aux prêts, aux subventions et aux bourses. Cette épargne contribue à ce que les Canadiens disposent du soutien financier dont ils ont besoin pour faire des EPS. Il est à noter qu'en 2015, le montant des retraits des REEE était comparable au versement en prêts étudiants canadiens, ce qui indique que l'épargne accumulée dans les REEE joue un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de l'accès aux EPS et dans la réduction de la dette étudiante.

On observe une croissance importante du nombre de Canadiens ayant recours aux REEE pour financer les EPS des enfants. En 2015, 3,27 milliards de dollars ont été retirés des REEE, et cet argent a aidé 395 027 étudiants à payer les frais liés à leurs EPS, ce qui représente une moyenne de 8 283 $ par étudiant.

En 2015, le total des sommes retirées a augmenté de 6,4 % par rapport à 2014, alors que le nombre d'étudiants qui ont eu recours aux fonds de REEE pour payer leurs EPS a augmenté de 3,4 %.

Conclusion

L'aide financière fournie par le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à épargner tôt au moyen des REEE en vue des EPS des enfants.

En date du 31 décembre 2015 :

- Les familles canadiennes détenaient 47 milliards de dollars en actifs dans les REEE.
- Plus de 50 % des Canadiens admissibles de moins de 18 ans avaient reçu la SCEE.
- Le total des paiements de la SCEE de base et supplémentaire versés aux bénéficiaires de REEE de familles à revenu faible ou moyen étaient plus de huit fois supérieurs à ce qu'ils étaient avant le lancement de la SCEE supplémentaire en 2005, ayant atteint 285 millions de dollars en 2015.

La proportion de bénéficiaires provenant de familles à revenu faible ou moyen

épargnant au moyen des REEE a plus que quintuplé (passant de 7 à 36 %) depuis 2005.

- Le nombre de nouveaux bénéficiaires provenant de familles à faible revenu qui ont reçu le BEC pour la première fois a atteint 109 813.
- 3,27 milliards de dollars ont été retirés des REEE et ont aidé plus de 395 000 étudiants à payer les frais liés aux EPS.

Les données probantes donnent à penser que l'épargne des familles canadiennes dans les REEE continuera de croître et que de plus en plus d'étudiants pourront compter sur cette épargne pour couvrir des frais liés à leurs EPS.

2. RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES

La valeur des REEE s'accroît grâce aux cotisations personnelles versées par les souscripteurs, aux paiements de la SCEE et du BEC versés par le gouvernement du Canada, aux incitatifs provinciaux et à la croissance de la valeur de l'actif.

La présente section fournit de l'information sur la valeur de l'actif détenu dans les REEE depuis 1998.

2.1 Total de l'actif dans les régimes enregistrés d'épargne-études par année

Le graphique ci-dessous illustre la valeur marchande totale de l'actif détenu dans les REEE au Canada en date du 31 décembre de chaque année. Cette valeur représente le montant potentiellement disponible pour financer les EPS.

Au 31 décembre 2015, la valeur totale de l'actif détenu dans les REEE avait atteint 47 milliards de dollars, ce qui représente une croissance de 2,6 milliards de dollars (5,9 %) par rapport à 2014. Entre 1998 et 2015, la valeur de l'actif a augmenté en moyenne de 2,5 milliards de dollars par année.

ACTIF DANS LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES PAR ANNÉE
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

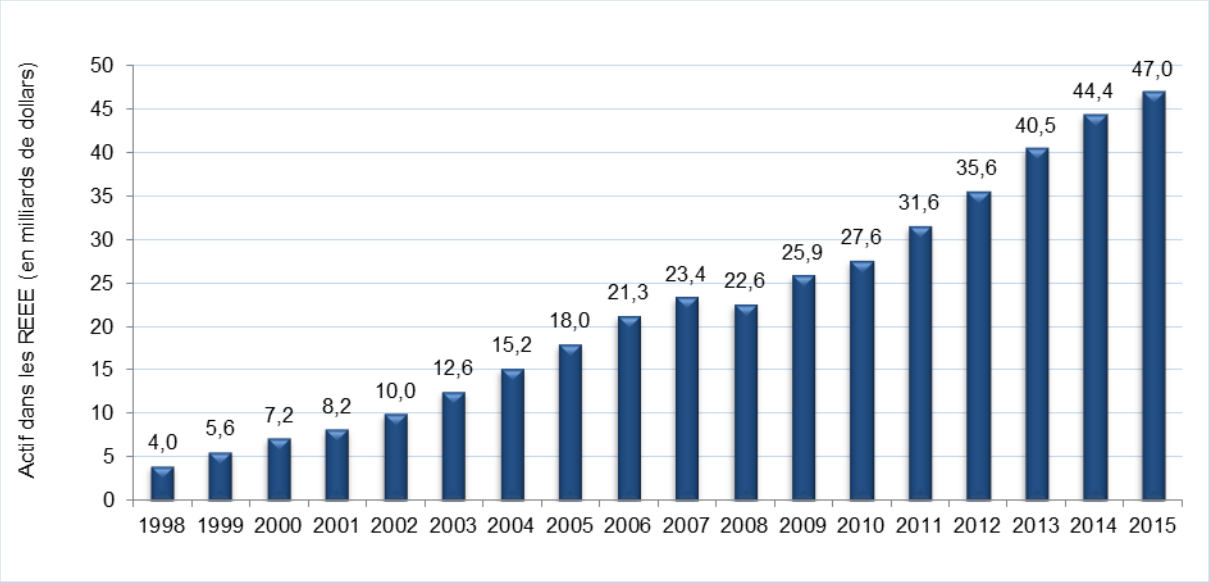

2.2 Répartition de l'actif dans les régimes enregistrés d'épargne-études par type de promoteur

Les promoteurs administrent toutes les sommes versées dans les REEE et veillent à ce que les retraits soient faits conformément aux modalités des régimes, aux dispositions des ententes conclues entre EDSC et les promoteurs ainsi qu'aux lois qui régissent les REEE et les incitatifs à l'épargne-études. Les incitatifs à l'épargne-études sont administrés par l'intermédiaire d'environ 90 promoteurs.

En 2015, les services d'investissement ont continué de représenter la plus grande part du marché de l'actif des REEE. En effet, 45,9 % de l'actif était administré par ce type de promoteur. Les services bancaires se classaient au deuxième rang avec une part de 26,1 %, suivis de près par les courtiers en régimes collectifs, qui administraient 24,1 % de l'ensemble de l'actif. Les courtiers en assurance et les autres types de promoteurs géraient les 3,9 % restants de l'actif des REEE.

RÉPARTITION DE L'ACTIF DANS LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES PAR TYPE DE PROMOTEUR

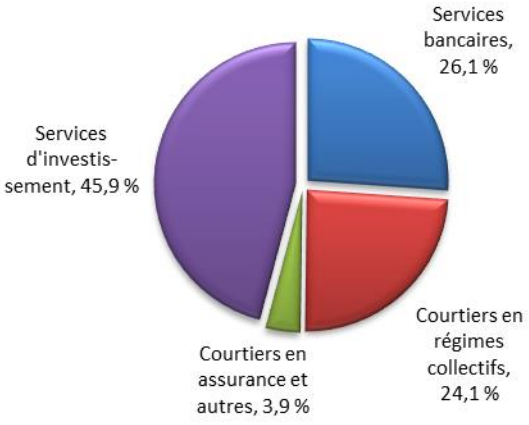

Remarque : Voir les termes et définitions du Programme canadien pour l'épargne-études pour obtenir davantage de détails sur la définition de chaque type de fournisseurs.

2.3 Répartition des paiements de la Subvention canadienne pour l'épargne-études par type de promoteur de régimes enregistrés d'épargne-études

En 2015, les services d'investissement ont reçu 39,8 % de tous les paiements de la SCEE, suivis par les services bancaires (31,3 %) et les courtiers en régimes collectifs (24,3 %). Les courtiers en assurance et les autres types de promoteurs ont reçu 4,6 % des paiements en SCEE.

PAIEMENTS DE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES EN 2015, PAR TYPE DE PROMOTEUR

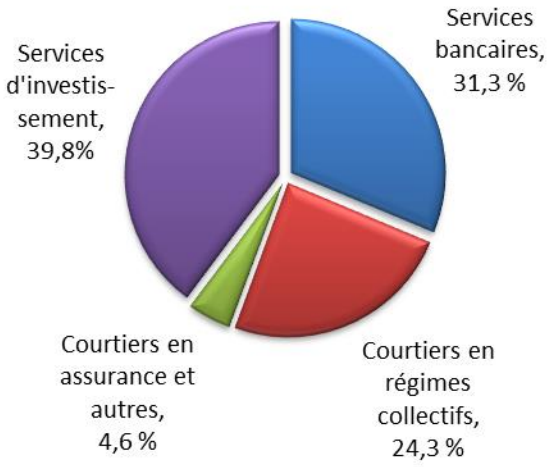

Remarque : Voir les termes et définitions du Programme canadien pour l'épargne-études pour obtenir davantage de détails sur la définition de chaque type de fournisseurs.

2.4 Répartition des paiements du Bon d'études canadien par type de promoteur

En 2015, les services bancaires ont reçu 48 % des paiements du BEC qui ont été versés dans les REEE. Les courtiers en régimes collectifs et les services d'investissement ont reçu respectivement 24,7 % et 19,2 %, alors que les courtiers en assurance et les autres types de promoteurs ont reçu 8,1 %.

PAIEMENTS DU BON D'ÉTUDES CANADIEN EN 2015, PAR TYPE DE PROMOTEUR

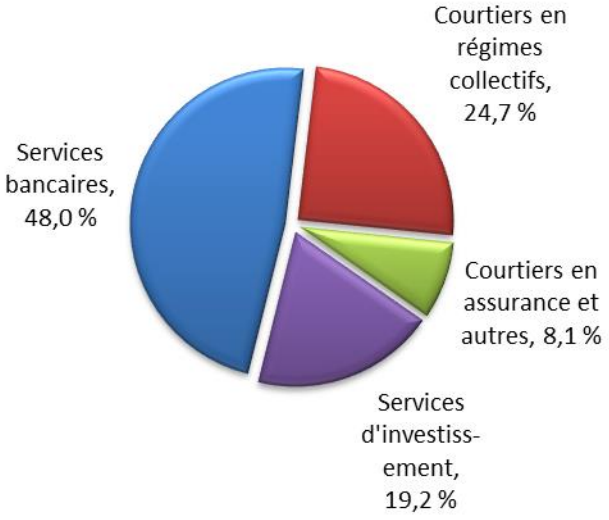

Remarque : Voir les termes et définitions du Programme canadien pour l'épargne-études pour obtenir davantage de détails sur la définition de chaque type de fournisseurs

3. COTISATIONS PERSONNELLES AUX RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES

Une cotisation personnelle est une somme déposée dans un REEE. Les intérêts sur les cotisations personnelles peuvent fructifier à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que l'argent soit retiré.

3.1 Cotisations personnelles annuelles aux régimes enregistrés d'épargne-études

En 2015, 4,27 milliards de dollars ont été versés aux REEE à titre de cotisations personnelles, une augmentation de 4 % par rapport à 2014.

COTISATIONS PERSONNELLES ANNUELLES AUX RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

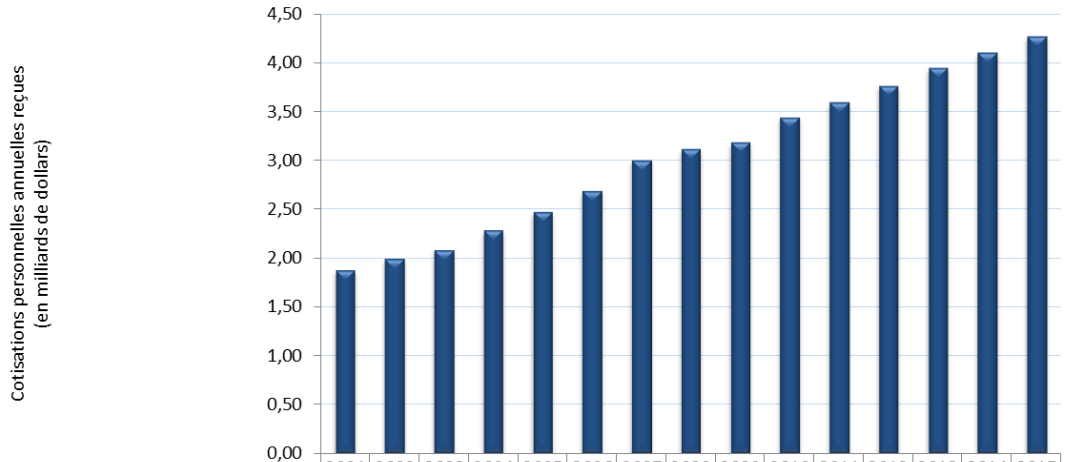

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cotisations personnelles annuelles	1,87	1,99	2,08	2,28	2,47	2,68	3,00	3,11	3,18	3,44	3,59	3,76	3,94	4,10	4,27
Variation d'une année à l'autre	9 %	6 %	5 %	10 %	8 %	9 %	12 %	4 %	2 %	8 %	4 %	5 %	5 %	4 %	4 %

3.2 Cotisations personnelles annuelles moyennes aux régimes enregistrés d'épargne-études par bénéficiaire

En règle générale, le bénéficiaire d'un REEE est un enfant (de 0 à 17 ans), mais il peut aussi s'agir de toute personne (mineure ou majeure) désignée par un souscripteur et à qui ou au nom de qui un paiement d'aide aux études (PAE) peut être versé.

La cotisation personnelle annuelle moyenne à un REEE par bénéficiaire continue de croître de manière constante. En 2015, la cotisation personnelle moyenne était de 1 504 $, comparativement à 1 493 $ en 2014.

COTISATIONS PERSONNELLES ANNUELLES MOYENNES (EN DOLLARS) AUX RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES PAR BÉNÉFICIAIRE

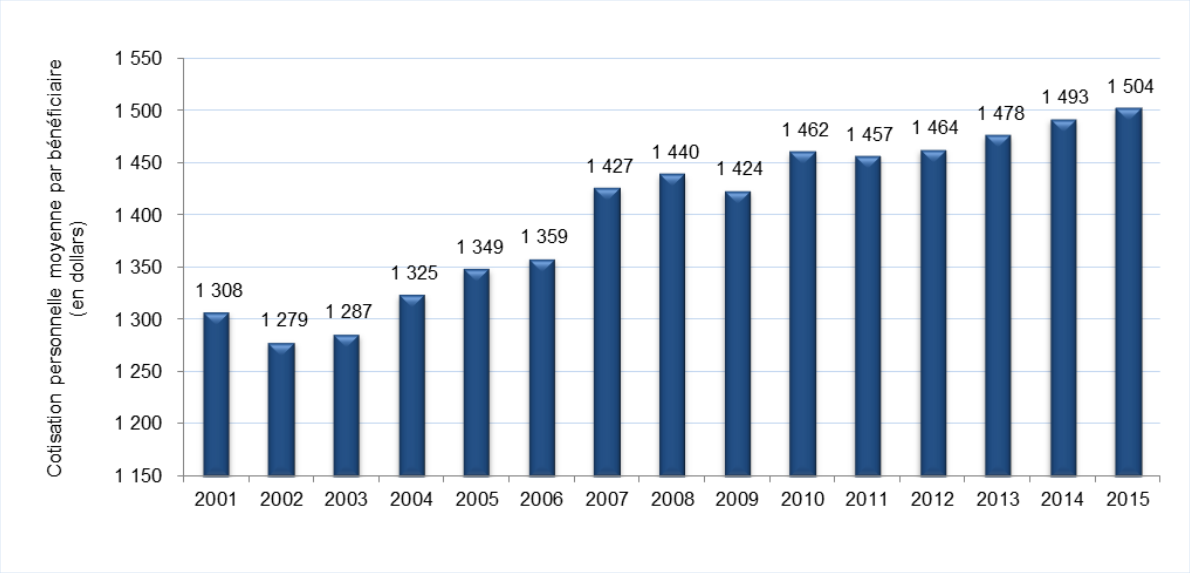

3.3 Cotisations personnelles annuelles moyennes aux régimes enregistrés d'épargne-études par bénéficiaire par province et territoire

En 2015, les cotisations personnelles annuelles moyennes par bénéficiaire ont augmenté dans la plupart des provinces et territoires. C'est au Nunavut que la cotisation personnelle annuelle moyenne par bénéficiaire a connu la croissance la plus importante (10,6 %). La valeur moyenne des cotisations personnelles versées en Colombie-Britannique, en Ontario, au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest était supérieure à la moyenne nationale de 1 504 $.

COTISATIONS PERSONNELLES ANNUELLES AUX RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES PAR BÉNÉFICIAIRE PAR PROVINCE ET TERRITOIRE

PROVINCES ET TERRITOIRES	2011 ($)	2012 ($)	2013 ($)	2014 ($)	2015 ($)
Nunavut	1 802	1 844	1 943	1 803	1 995
Colombie-Britannique	1 637	1 655	1 670	1 691	1 708
Ontario	1 596	1 604	1 626	1 644	1 661
Yukon	1 539	1 576	1 560	1 593	1 629
Territoires du Nord-Ouest	1 461	1 525	1 522	1 500	1 533
Alberta	1 428	1 437	1 440	1 459	1 443
Saskatchewan	1 326	1 343	1 375	1 408	1 420
Nouvelle-Écosse	1 223	1 228	1 247	1 275	1 285
Île-du-Prince-Édouard	1 218	1 197	1 198	1 251	1 273
Manitoba	1 231	1 213	1 212	1 214	1 227
Terre-Neuve-et-Labrador	1 114	1 137	1 155	1 191	1 220
Québec	1 179	1 181	1 191	1 202	1 217
Nouveau-Brunswick	1 077	1 097	1 132	1 142	1 174
CANADA	1 458	1 464	1 478	1 490	1 504

3.4 Montant des cotisations personnelles par bénéficiaire

En 2015, 77 % des 3,48 millions de bénéficiaires ont reçu la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

Environ la moitié (46,3 %) de ces bénéficiaires ont aussi reçu une cotisation personnelle dans un REEE variant entre 1 $ et 1 000 $.

Les bénéficiaires ayant reçu plus de 2 500 $ en cotisations personnelles dans un REEE représentaient 13,9 % des bénéficiaires, une légère augmentation par rapport à 2014.

Les familles canadiennes continuent d'épargner pour les études postsecondaires des enfants au moyen des REEE. En 2015, 77 % des 3,48 millions de bénéficiaires ont reçu la SCEE du gouvernement du Canada.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE DE COTISATIONS PERSONNELLES (2015)

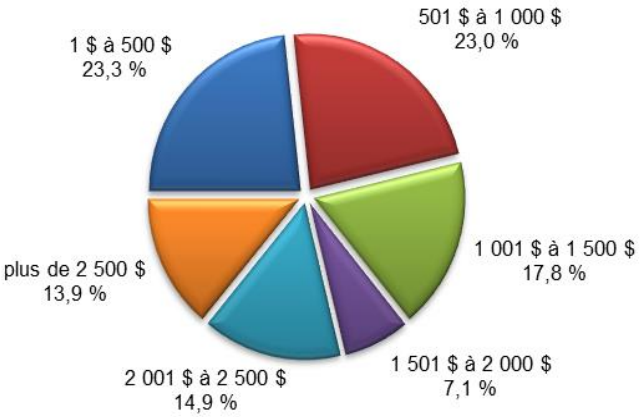

4. SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES

Un plus grand nombre d'enfants reçoivent la SCEE, qui incite les familles à commencer tôt à épargner pour les EPS.

En 2015, le taux de participation national à la SCEE a atteint un seuil important : plus de 50 % des enfants admissibles, âgés de 0 à 17 ans, avaient reçu la SCEE.

4.1 Résumé des statistiques relatives à la Subvention canadienne pour l'épargne-études par province et territoire

Le tableau ci-dessous présente les statistiques provinciales, territoriales et nationales sur les bénéficiaires, les enfants admissibles à la SCEE, les taux de participation et les paiements cumulatifs. Le taux de participation est calculé en divisant le nombre d'enfants âgés de 0 à 17 ans qui ont déjà reçu la SCEE par le nombre total d'enfants de ce groupe d'âge au Canada. Au 31 décembre 2015, le taux de participation à la SCEE au Canada dépassait 50 %. Les taux de participation à la SCEE en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta étaient supérieurs au taux de participation national, comme c'est le cas depuis 1999. Comme pour le taux de participation national, le taux de participation en Alberta a dépassé le seuil de 50 % pour la première fois en 2015.

STATISTIQUES RELATIVES À LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES PAR PROVINCE ET TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

PROVINCES ET TERRITOIRES	NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES DE LA SCEE (ÂGÉS DE 0 À 17 ANS) (1)	NOMBRE D'ENFANTS ADMISSIBLES (ÂGÉS DE 0 À 17 ANS) (2)	TAUX DE PARTICIPATION À LA SCEE = (1) ÷ (2) (%) (3)	PAIEMENT CUMULATIF DE LA SCEE (EN MILLIONS DE DOLLARS) (4)
Ontario	1 448 642	2 674 326	54,2	4 598,8
Colombie-Britannique	451 774	838 301	53,9	1 410,5
Alberta	462 834	913 390	50,7	1 152,4
Québec	726 874	1 525 464	47,6	1 529,9
Nouveau-Brunswick	59 175	133 576	44,3	141,2
Terre-Neuve-et-Labrador	40 147	91 979	43,6	106,7
Nouvelle-Écosse	67 970	162 892	41,7	180,7
Yukon	3 081	7 624	40,4	8,6
Île-du-Prince-Édouard	11 411	28 385	40,2	28,2
Saskatchewan	97 036	257 750	37,6	263,5
Manitoba	106 783	290 999	36,7	249,9
Territoires du Nord-Ouest	3 265	10 911	29,9	8,8
Nunavut	720	13 341	5,4	1,8
CANADA	3 480 037	6 948 938	50,1	9 702,0

4.2 Paiements annuels de la Subvention canadienne pour l'épargne-études par province et territoire

En 2015, les bénéficiaires résidant en Ontario ont reçu 45,9 % de la totalité des paiements de la SCEE, qui s'élevaient à 851 millions de dollars. Les bénéficiaires du Québec ont reçu 18,0 % de ces paiements et les bénéficiaires vivant en Colombie-Britannique ont reçu 14,2 % de ces paiements, alors que 12,4 % des paiements annuels de la SCEE ont été versés aux bénéficiaires vivant en Alberta. Les résidents des autres provinces et territoires se sont partagés près de 9,6 % du total des paiements de SCEE effectués.

PAIEMENTS ANNUELS DE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES PAR PROVINCE ET TERRITOIRE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

PROVINCES ET TERRITOIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	PART DES PAIEMENTS DE LA SCEE EN 2015 (%)
Ontario	325,7	342,4	358,1	371,5	379,6	390,4	45,9
Québec	109,2	117,6	126,8	135,8	144,2	153,3	18,0
Colombie-Britannique	98,5	103,1	107,9	113,2	116,8	120,5	14,2
Alberta	79,1	83,9	89,5	95,2	99,8	105,3	12,4
Saskatchewan	17,4	18,2	19,4	20,7	22,0	23,1	2,7
Manitoba	16,8	17,9	18,9	19,8	20,6	21,6	2,5
Nouvelle-Écosse	12,1	12,4	12,7	13,2	13,5	13,7	1,6
Nouveau-Brunswick	9,7	9,8	10,1	10,5	10,6	10,9	1,3
Terre-Neuve-et-Labrador	7,3	7,5	7,7	7,9	8,1	8,3	1,0
Île-du-Prince-Édouard	1,9	2,0	2,0	2,1	2,2	2,3	0,3
Yukon	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,1
Territoires du Nord-Ouest	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,1
Nunavut	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,02
CANADA	680	717	755	792	819	851	100

4.3 Paiements annuels de la Subvention canadienne pour l'épargne-études

Chaque année, les paiements en SCEE sont proportionnels aux cotisations personnelles versées aux REEE.

En 2015, les familles canadiennes ont continué à cotiser dans des REEE, comme le montre l'augmentation de 3,9 % des paiements en SCEE, dont le total est passé de 819 millions de dollars en 2014 à 851 millions de dollars en 2015.

Il faut souligner que 285 millions de dollars en paiements en SCEE de base et supplémentaire ont été versés dans les REEE de familles à revenu faible ou moyen en 2015; ce montant est huit fois plus élevé que les 34 millions de dollars versés en 2005, dix ans auparavant.

PAIEMENTS ANNUELS DE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

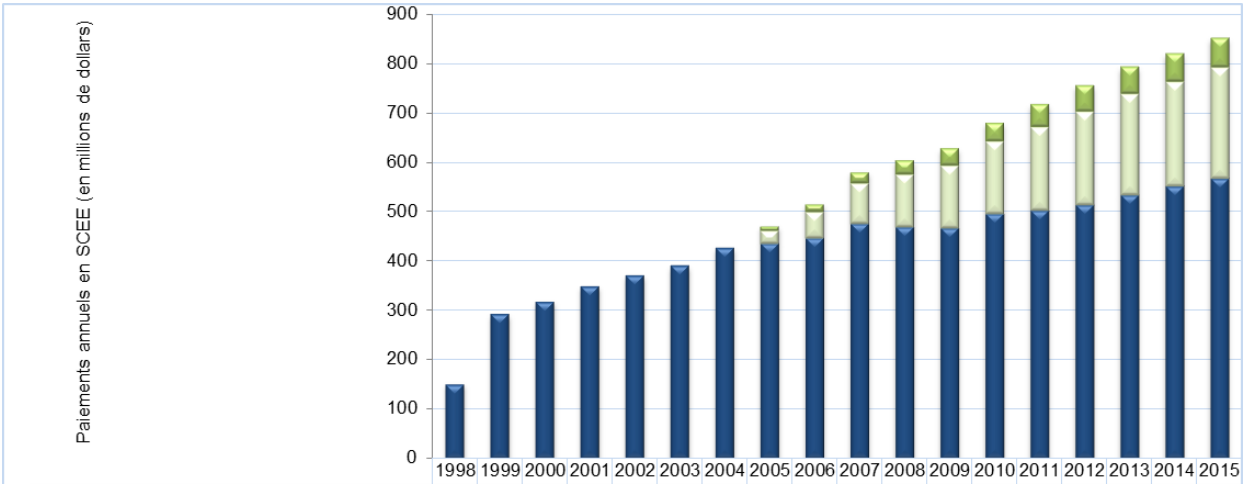

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
SCEE supplémentaire	0	0	0	0	0	0	0	7	14	22	29	35	39	46	52	55	58	61
SCEE de base payée aux bénéficiaires qui ont reçu également la SCEE supplémentaire	0	0	0	0	0	0	0	27	53	83	108	127	145	170	191	203	212	224
SCEE de base payée aux bénéficiaires qui ont reçu seulement la SCEE de base	151	291	318	348	370	389	426	435	447	474	467	466	496	500	512	534	550	567
SCEE totale	151	291	318	348	370	389	426	470	514	579	604	627	680	717	755	792	819	851

4.4 Nombre annuel de bénéficiaires qui ont reçu la Subvention canadienne pour l'épargne-études de base et supplémentaire

En 2015, 2,69 millions de bénéficiaires ont reçu la SCEE, ce qui représente une augmentation par rapport aux 2,61 millions de bénéficiaires en 2014.

De ces bénéficiaires, 960 000 enfants (36 %) ont reçu la SCEE de base et supplémentaire, alors que 1,73 million d'enfants ont reçu uniquement la SCEE de base. La proportion de bénéficiaires recevant la SCEE de base et supplémentaire a plus que quintuplé au cours de la période de dix ans s'échelonnant entre 2005 et 2015.

Cette croissance cadre avec l'augmentation des paiements de la SCEE de base et supplémentaire mentionnée au point 4.3. Cela démontre que de plus en plus de familles à revenu faible ou moyen commencent tôt à épargner pour les EPS des enfants et contribuent ainsi à la croissance générale de la SCEE.

Depuis 2005, la proportion de bénéficiaires provenant de familles à revenu faible ou moyen qui reçoivent la SCEE de base et supplémentaire augmente à un rythme plus rapide que la proportion de bénéficiaires recevant uniquement la SCEE de base.

NOMBRE ANNUEL DE BÉNÉFICIAIRES QUI ONT REÇU LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES DE BASE ET SUPPLÉMENTAIRE

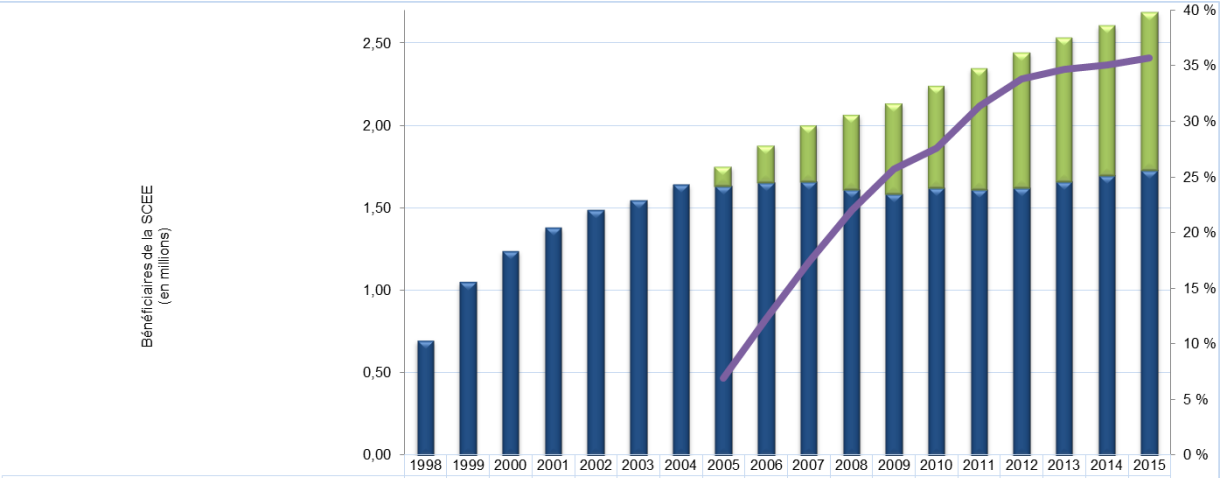

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de bénéficiaires qui ont reçu la SCEE de base et supplémentaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,12	0,23	0,35	0,46	0,55	0,62	0,74	0,83	0,88	0,91	0,96
Nombre de bénéficiaires qui ont reçu la SCEE de base seulement	0,70	1,05	1,24	1,38	1,49	1,55	1,65	1,63	1,65	1,66	1,61	1,59	1,62	1,61	1,62	1,66	1,70	1,73
Total	0,70	1,05	1,24	1,38	1,49	1,55	1,65	1,75	1,88	2,01	2,07	2,13	2,24	2,35	2,45	2,54	2,61	2,69
Part de bénéficiaires qui ont reçu la SCEE de base et supplémentaire (%, échelle de droite)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	7 %	12 %	17 %	22 %	26 %	28 %	31 %	34 %	35 %	35 %	36 %

4.5 Âge moyen et nombre de bénéficiaires ayant reçu la Subvention canadienne pour l'épargne-études pour la première fois

Les enfants âgés de 0 à 17 ans sont admissibles à la SCEE. La SCEE est plus avantageuse si l'épargne est placée tôt, puisque cela permet de tirer profit d'une période de temps maximale pour que les fonds fructifient.

En 1998, au moment de la création de la SCEE, l'âge moyen des bénéficiaires qui recevaient cette subvention pour la première fois était de près de 8 ans. Depuis 2008, l'âge moyen est de moins de 4 ans. En 2015, l'âge moyen atteignait 3,56 ans.

En 1998, le nombre de familles canadiennes qui ont ouvert un REEE pour bénéficier de la nouvelle SCEE était élevé. Par la suite, le nombre annuel de nouveaux bénéficiaires a diminué de manière constante jusqu'en 2005, année du lancement de la SCEE supplémentaire et du BEC. L'ajout de ces incitatifs a vraisemblablement attiré de nouveaux bénéficiaires de REEE au cours des années qui ont suivi. Depuis 2010, le nombre annuel moyen de nouveaux bénéficiaires se situe aux environs de 287 000.
En 2015, près de 296 000 enfants ont reçu la SCEE pour la première fois.

ÂGE MOYEN ET NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES QUI ONT REÇU LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR LA PREMIÈRE FOIS PAR ANNÉE

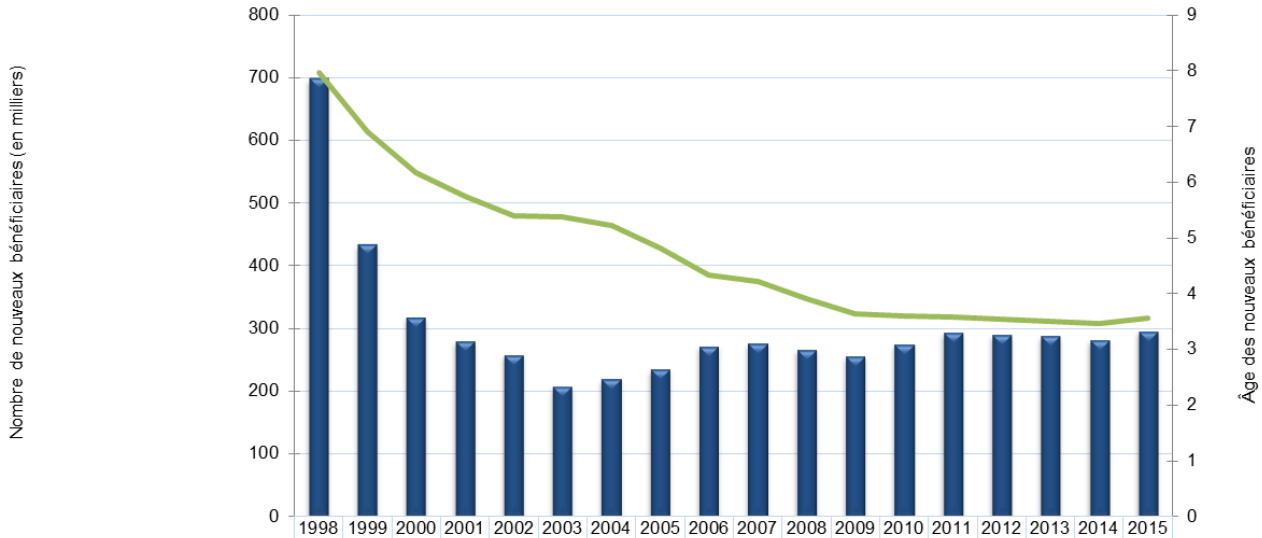

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de nouveaux bénéficiaires (en milliers)	698	434	317	279	257	206	218	234	271	276	265	255	275	293	289	287	281	296
Âge moyen des nouveaux bénéficiaires	7,98	6,91	6,17	5,74	5,40	5,38	5,22	4,83	4,34	4,21	3,92	3,64	3,59	3,58	3,54	3,51	3,46	3,56

4.6 Nombre total de bénéficiaires qui ont déjà reçu la Subvention canadienne pour l'épargne-études

En 2015, 5,43 millions de bénéficiaires de tous âges avaient reçu un paiement de la SCEE depuis la mise en place du PCEE en 1998. Parmi ces bénéficiaires, 3,48 millions étaient âgés de 0 à 17 ans, tandis que 1,95 million étaient âgés de plus de 17 ans et admissibles à un paiement d'aide aux études (PAE) ou avaient retiré un PAE pour couvrir les frais associés à leurs EPS. À l'heure actuelle, seulement le tiers des bénéficiaires sont admissibles à un PAE. Dans l'avenir, un nombre croissant de bénéficiaires deviendront admissibles aux PAE et pourront utiliser l'épargne accumulée pour payer leurs EPS.

NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES QUI ONT REÇU LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR ANNÉE (EN MILLIONS)

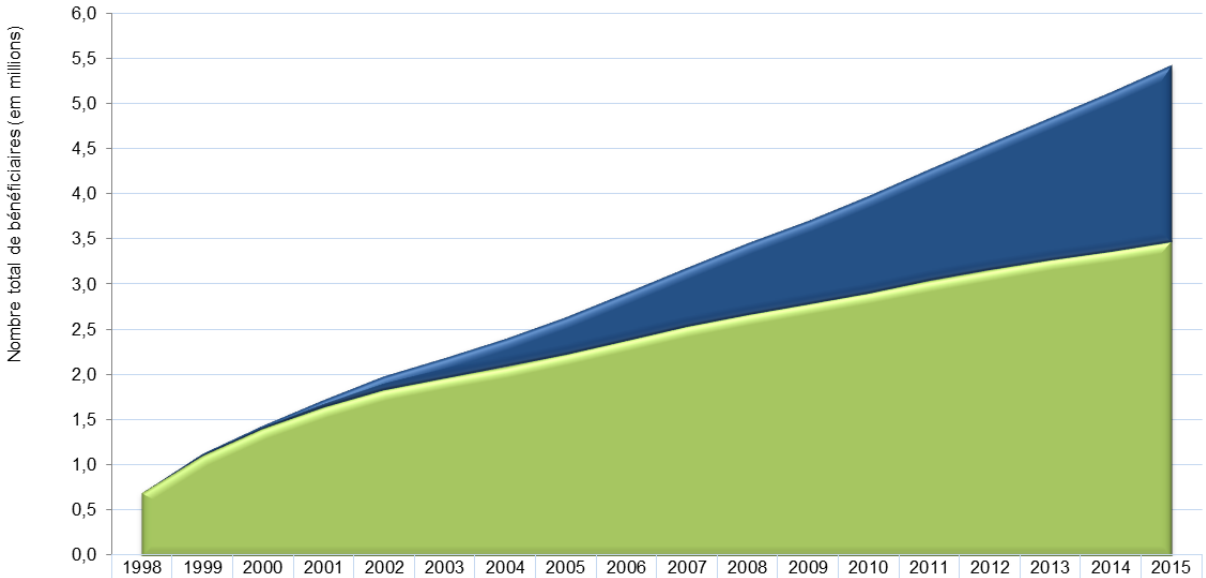

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Plus de 17 ans	0,00	0,01	0,04	0,08	0,15	0,23	0,32	0,42	0,53	0,65	0,78	0,93	1,08	1,24	1,40	1,58	1,76	1,95
0 à 17 ans	0,70	1,12	1,41	1,65	1,84	1,97	2,09	2,23	2,39	2,54	2,67	2,79	2,91	3,04	3,16	3,27	3,37	3,48

4.7 Nombre total de bénéficiaires par province et par territoire

En 2015, le nombre total de bénéficiaires au Canada a augmenté de 5,8 %. Tout comme en 2014, l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont représenté 88 % de tous les bénéficiaires au pays.

NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES PAR PROVINCE ET TERRITOIRE (EN MILLIERS)

PROVINCES ET TERRITOIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ontario	1 764	1 889	2 007	2 119	2 228	2 340
Québec	713	778	843	909	975	1 043
Colombie-Britannique	544	580	616	654	690	727
Alberta	479	516	555	596	634	682
Manitoba	121	130	140	150	160	169
Saskatchewan	118	125	133	141	150	159
Nouvelle-Écosse	91	96	102	106	111	116
Nouveau-Brunswick	79	82	86	90	93	97
Terre-Neuve-et-Labrador	55	57	60	62	65	67
Île-du-Prince-Édouard	15	16	17	18	19	20
Territoires du Nord-Ouest	3,6	3,9	4,2	4,4	4,7	5,0
Yukon	3,6	3,9	4,1	4,4	4,7	4,9
Nunavut	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0
CANADA	3 987	4 280	4 569	4 856	5 137	5 433

4.8 Taux de participation à la Subvention canadienne pour l'épargne-études

Le graphique ci-dessous montre que, entre 2000 et 2015, le nombre total de bénéficiaires de la SCEE âgés de 0 à 17 ans a augmenté de manière constante, tandis que la taille de la population admissible pour cette cohorte est demeurée relativement stable. Cela démontre que malgré la faible croissance du nombre d'enfants dans la population, un plus grand nombre d'enfants admissibles reçoivent cet incitatif.

NOMBRE TOTAL D'ENFANTS ET DE BÉNÉFICIAIRES ÂGÉS DE 0 À 17 ANS PAR ANNÉE

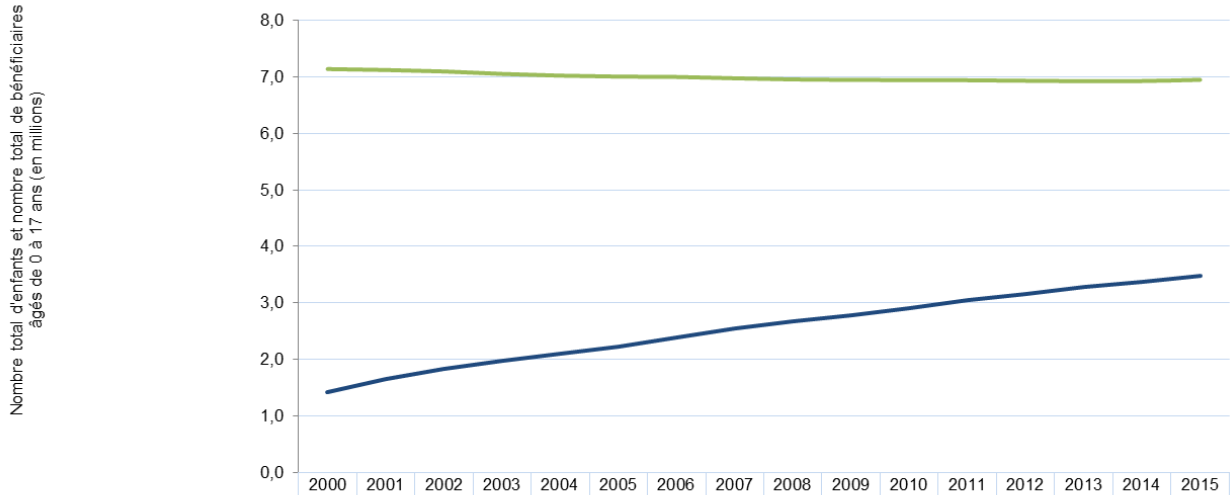

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bénéficiaires de 0 à 17 ans (en millions)	1,41	1,65	1,84	1,97	2,09	2,23	2,39	2,54	2,67	2,79	2,91	3,04	3,16	3,27	3,37	3,48
Population d'enfants âgés de 0 à 17 ans (en millions)	7,14	7,12	7,10	7,05	7,02	7,01	7,00	6,98	6,96	6,95	6,94	6,94	6,93	6,92	6,93	6,95
Taux de participation (%)	19,8	23,1	25,9	27,9	29,8	31,8	34,1	36,4	38,4	40,1	41,9	43,8	45,7	47,3	48,7	50,1

4.9 Taux de participation annuel à la Subvention canadienne pour l'épargne-études par province et territoire

En 2015, le taux de participation national à la SCEE a dépassé le seuil des 50 % pour la première fois depuis la création de cet incitatif. L'Ontario a affiché le taux de participation le plus élevé avec 54,2 %, suivi de la Colombie-Britannique à 53,9 % et de l'Alberta à 50,7 %.

Toutes les provinces et tous les territoires ont vu leur taux de participation à la SCEE augmenter de façon modérée. Trois provinces affichent des taux de participation à la SCEE supérieurs à 50 %.

TAUX DE PARTICIPATION ANNUEL À LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES PAR PROVINCE ET TERRITOIRE

PROVINCES ET TERRITOIRES	2009 (%)	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)	2013 (%)	2014 (%)	2015 (%)
Ontario	44,5	46,5	48,5	50,3	51,8	53,1	54,2
Colombie-Britannique	44,1	45,7	47,6	49,3	51,3	52,7	53,9
Alberta	41,0	42,8	44,7	46,2	47,7	48,8	50,7
Québec	33,9	36,0	38,5	41,0	43,3	45,5	47,6
Nouveau-Brunswick	38,7	40,0	40,9	41,9	42,7	43,6	44,3
Terre-Neuve-et-Labrador	39,7	40,8	41,6	42,1	42,9	43,4	43,6
Nouvelle-Écosse	34,7	36,1	37,6	39,1	40,2	41,1	41,7
Yukon	33,8	34,8	36,5	37,4	38,8	39,8	40,4
Île-du-Prince-Édouard	34,8	35,9	36,7	37,7	38,6	39,4	40,2
Saskatchewan	32,5	33,3	34,3	35,1	36,0	36,7	37,6
Manitoba	29,1	30,3	31,7	33,2	34,5	35,7	36,7
Territoires du Nord-Ouest	22,5	23,7	25,0	26,2	27,1	28,7	29,9
Nunavut	4,3	4,5	4,7	4,9	5,0	5,2	5,4
CANADA	40,1	41,9	43,8	45,7	47,3	48,7	50,1

Remarque : Pour calculer le taux de participation, on a divisé le nombre total de bénéficiaires (âgés de 0 à 17 ans) qui avaient déjà reçu la SCEE à la fin de chaque année par le nombre total d'enfants du même âge dans l'ensemble de la population canadienne, selon les estimations démographiques annuelles de Statistique Canada.

5. BON D'ÉTUDES CANADIEN

Comme pour la SCEE, le taux de participation au BEC augmente. Même si aucune cotisation personnelle n'est nécessaire pour être admissible au BEC, la majorité des bénéficiaires qui reçoivent le BEC ont également reçu au moins une cotisation personnelle au REEE.

5.1 Résumé des statistiques relatives au Bon d'études canadien par province et territoire

Les statistiques cumulatives provinciales et territoriales relatives au BEC montrent que, sur les 2,5 millions d'enfants admissibles, 830 735 (33,1 %) ont reçu le BEC. Les paiements cumulatifs du BEC ont atteint 722 millions de dollars en 2015.

STATISTIQUES RELATIVES AU BON D'ÉTUDES CANADIEN PAR PROVINCE ET TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

PROVINCES ET TERRITOIRES	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS QUI ONT DÉJÀ REÇU LE BEC (1)	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS ADMISSIBLES AU BEC (2)	TAUX DE PARTICIPATION AU BEC = (1) ÷ (2) (%) (3)	PAIEMENT CUMULATIF DU BEC (EN MILLIONS DE DOLLARS) (4)
Colombie-Britannique	111 117	290 136	38,3	95,20
Québec	208 384	563 173	37,0	180,16
Ontario	315 390	926 849	34,0	284,43
Alberta	103 846	314 298	33,0	82,94
Île-du-Prince-Édouard	2 414	9 959	24,2	2,11
Nouveau-Brunswick	11 716	49 501	23,7	10,59
Manitoba	30 355	129 205	23,5	25,68
Yukon	547	2 340	23,4	0,42
Nouvelle-Écosse	13 937	61 597	22,6	12,30
Terre-Neuve-et-Labrador	6 998	32 178	21,7	6,08
Saskatchewan	22 993	107 300	21,4	18,84
Territoires du Nord-Ouest	419	4 096	10,2	0,36
Nunavut	116	7 217	1,6	0,10
CANADA	**830 735**	**2 508 359**	**33,1**	**722**

5.2 Paiements annuels du Bon d'études canadien et nombre de bénéficiaires

En 2015, les paiements annuels du BEC ont augmenté d'environ 10 % par rapport à 2014. Au total, 480 000 enfants ont reçu le BEC, ce qui représente une hausse de 11,5 % par rapport à 2014. De ce nombre, 109 813 enfants ont reçu le BEC pour la première fois, tandis que plus de 370 000 enfants ont continué à le recevoir.

PAIEMENTS ANNUELS DU BON D'ÉTUDES CANADIEN ET NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

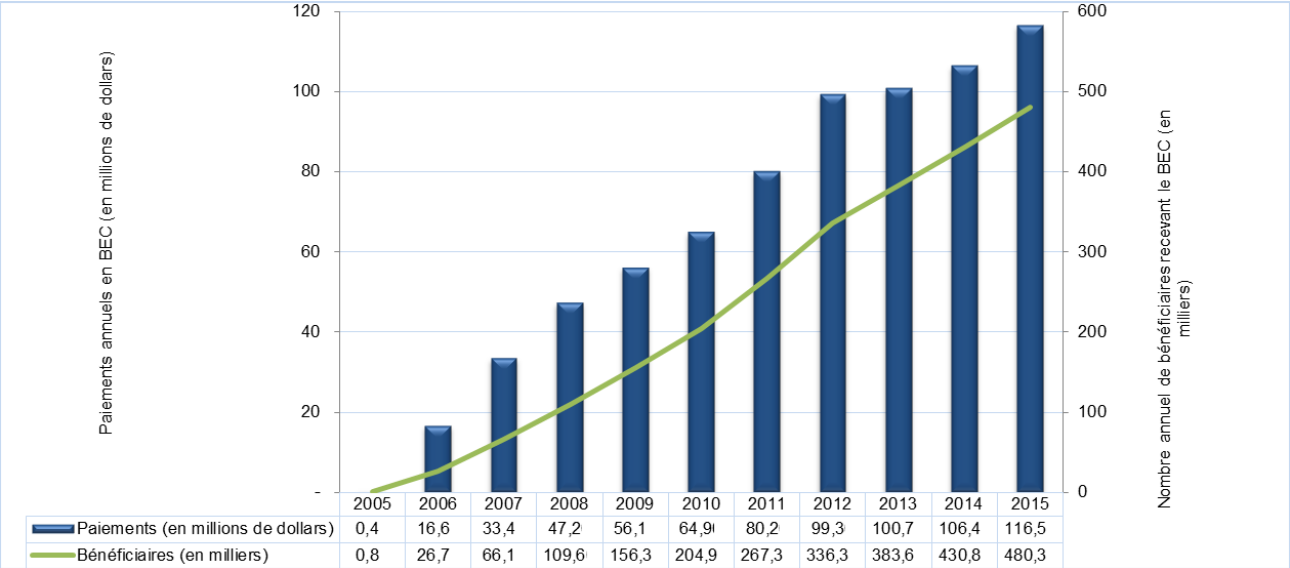

5.3 Nombre annuel de nouveaux bénéficiaires du Bon d'études canadien

En 2015, 109 813 nouveaux bénéficiaires provenant de familles à faible revenu ont commencé à recevoir le BEC.

NOMBRE ANNUEL DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DU BON D'ÉTUDES CANADIEN

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de nouveaux bénéficiaires	73 171	80 443	97 820	112 833	106 205	107 669	109 813

Remarque : Le nombre de nouveaux bénéficiaires représente ceux qui ont reçu le BEC pour la première fois au cours de l'année indiquée, par opposition au nombre total de bénéficiaires ayant déjà reçu le BEC auquel on fait référence dans les faits saillants et les statistiques relatives au Bon d'études canadien par province et territoire.

5.4 Cotisations personnelles versées aux bénéficiaires qui ont reçu le Bon d'études canadien

En date du 31 décembre 2015, 830 735 enfants ont reçu le BEC depuis 2005. De ce nombre, 97,7 % des bénéficiaires (c.-à-d. 811 551 enfants) ont reçu au moins une cotisation personnelle au REEE pour une épargne d'une valeur totale de 4,01 milliards de dollars au cours des 10 années s'échelonnant entre 2005 et 2015.

COTISATIONS PERSONNELLES VERSÉES POUR LES BÉNÉFICIAIRES QUI ONT REÇU LE BON D'ÉTUDES CANADIEN

DATE	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES QUI ONT REÇU LE BEC ET DES COTISATIONS PERSONNELLES AU REEE DEPUIS 2005	NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES QUI ONT REÇU LE BEC DEPUIS 2005	TAUX DE COTISATION PERSONNELLE (%)	TOTAL DES COTISATIONS PERSONNELLES (EN MILLIARDS DE DOLLARS)
Décembre 2015	811 551	830 735	97,7 %	4,01

5.5 Taux de cotisation personnelle annuel et cotisations personnelles moyennes pour les bénéficiaires qui ont reçu le Bon d'études canadien

En 2015, 78 % des bénéficiaires du BEC ont également reçu une cotisation personnelle au REEE même si aucune cotisation personnelle n'est requise pour être admissible à cet incitatif. En 2015, la cotisation personnelle moyenne pour les bénéficiaires du BEC s'élevait à 1 068 $, ce qui représente une hausse de 1,2 % par rapport à 2014.

TAUX DE COTISATION PERSONNELLE ET COTISATIONS PERSONNELLES MOYENNES PAR ANNÉE

ANNÉE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux annuel de cotisation personnelle	83,3 %	81,8 %	80,9 %	80,0 %	78,6 %	78,2 %
Cotisations personnelles moyennes	1 016 $	1 008 $	1 021 $	1 032 $	1 055 $	1 068 $

5.6 Taux de participation annuel au Bon d'études canadien par province et territoire

Le taux de participation au BEC est un rapport entre le nombre de bénéficiaires qui ont déjà reçu le BEC et le nombre d'enfants admissibles à recevoir cet incitatif, exprimé sous la forme d'un pourcentage.

En 2015, le taux de participation cumulatif au BEC atteignait 33,1 %.

Comme pour la SCEE, il y a eu une hausse du taux de participation au BEC dans toutes les provinces et tous les territoires (excepté le Nunavut) comparativement à 2014. En 2015, la Colombie-Britannique, le Québec et l'Ontario ont dépassé le taux de participation national, avec des taux de participation de 38,3 %, 37 % et 34 % respectivement.

TAUX DE PARTICIPATION ANNUEL AU BON D'ÉTUDES CANADIEN PAR PROVINCE ET TERRITOIRE

PROVINCES ET TERRITOIRES	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)	2013 (%)	2014 (%)	2015 (%)
Colombie-Britannique	26,0	29,0	31,9	34,4	36,6	38,3
Québec	25,1	27,6	30,9	33,0	34,9	37,0
Ontario	22,7	26,1	29,4	31,2	32,8	34,0
Alberta	21,3	23,7	26,3	28,6	30,5	33,0
Île-du-Prince-Édouard	14,4	16,5	19,4	21,4	23,0	24,2
Nouveau-Brunswick	19,5	19,8	21,4	22,1	22,9	23,7
Manitoba	14,5	16,9	19,2	20,8	22,1	23,5
Yukon	14,8	17,0	18,7	21,8	22,7	23,4
Nouvelle-Écosse	14,5	16,8	19,3	20,6	21,8	22,6
Terre-Neuve-et-Labrador	16,2	17,4	19,2	19,9	21,0	21,7
Saskatchewan	15,1	16,7	18,3	19,3	20,4	21,4
Territoires du Nord-Ouest	6,5	7,5	8,3	8,8	9,6	10,2
Nunavut	1,5	1,5	1,4	1,5	1,6	1,6
CANADA	22,2	24,9	27,9	29,8	31,5	33,1

5.7 Dynamique de la participation au Bon d'études canadien

Le taux de participation au BEC est passé de 31,5 % en 2014 à 33,1 % en 2015, ce qui représente une hausse de 1,6 point de pourcentage. Les facteurs qui contribuent à la croissance du taux de participation au BEC comprennent : le nombre de nouveaux bénéficiaires, l'admissibilité continue des bénéficiaires actuels et le nombre d'enfants admissibles. Par conséquent, il est important de noter que, alors que le nombre d'enfants admissibles (2,3 millions en 2014) a augmenté de 9,6 % pour atteindre 2,5 millions, le nombre total d'enfants qui ont reçu le BEC a augmenté de 15,2 % pour atteindre 109 813 nouveaux bénéficiaires (de 720 922 en 2014 à 830 735 en 2015).

TAUX DE PARTICIPATION ANNUEL AU BON D'ÉTUDES CANADIEN

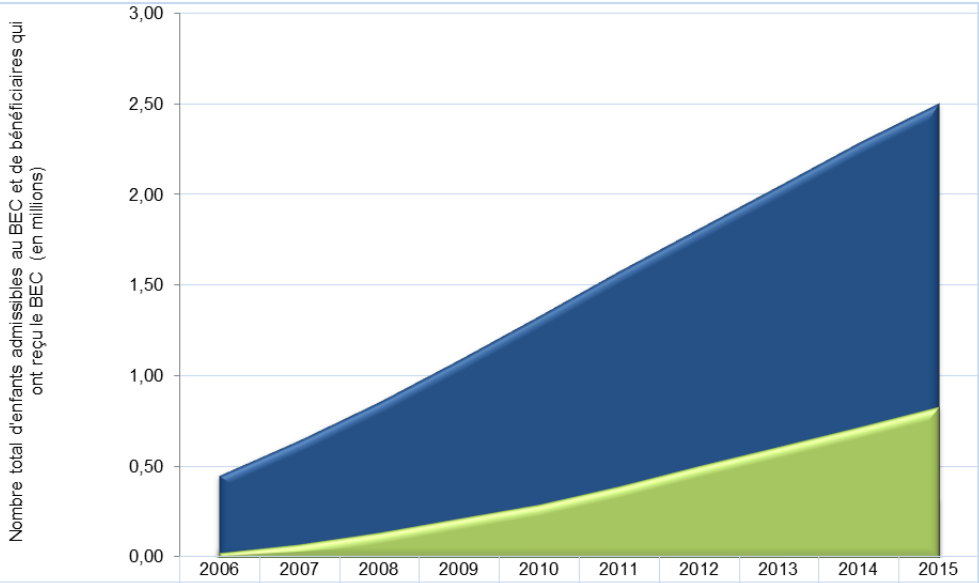

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total d'enfants admissibles (en millions)	0,46	0,65	0,86	1,09	1,33	1,58	1,82	2,06	2,29	2,51
Nombre total de bénéficiaires qui ont reçu le BEC (en millions)	0,03	0,08	0,14	0,22	0,30	0,39	0,51	0,61	0,72	0,83
Taux de participation	6,0 %	11,8 %	16,6 %	19,8 %	22,2 %	24,9 %	27,9 %	29,8 %	31,5 %	33,1 %

6. SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Le gouvernement du Canada soutient les familles et les personnes qui souhaitent faire des EPS en les encourageant à épargner au moyen des REEE. Ces incitatifs fournissent une source de revenus importante pour les EPS qui sert de complément aux prêts étudiants, aux subventions et aux bourses. Bien que les incitatifs financiers offerts aux Canadiens soient considérables, ils ne peuvent, et ce n'est pas le but, servir à financer en totalité les EPS d'un étudiant.

6.1 Retraits des régimes enregistrés d'épargne-études

En 2015, 3,27 milliards de dollars ont été retirés des REEE et ont aidé 395 027 étudiants à payer certains des frais liés à leurs EPS. La valeur du retrait moyen s'élevait à 8 283 $, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à 2014.

RETRAITS DES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES

ANNÉE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
(1) Valeur totale des retraits (en milliards de dollars)	1,95	2,15	2,44	2,77	3,07	3,27
(2) Nombre d'étudiants	293 004	310 467	335 894	360 903	382 050	395 027
(3) Moyenne = (1) ÷ (2)	6 661 $	6 926 $	7 255 $	7 671 $	8 046 $	8 283 $

6.2 Paiements d'aide aux études et retraits pour les études postsecondaires par année

Les paiements d'aide aux études (PAE) sont des sommes d'argent provenant de REEE versées à un bénéficiaire admissible qui servent à payer une partie des frais liés aux EPS. Les PAE comprennent la SCEE, le BEC, les incitatifs provinciaux, s'il y a lieu, ainsi que les intérêts accumulés sur les cotisations personnelles et les incitatifs détenus dans le REEE. Les paiements sont effectués conformément aux modalités du REEE. Un retrait de cotisations pour les EPS est un retrait fait par le souscripteur du REEE lorsque le bénéficiaire est inscrit à un programme d'études postsecondaires.

En 2015, 1,3 milliard de dollars ont été versés en PAE, alors que 1,9 milliard de dollars en cotisations ont été retirés pour les EPS.

PAIEMENTS D'AIDE AUX ÉTUDES ET RETRAITS POUR LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES PAR ANNÉE

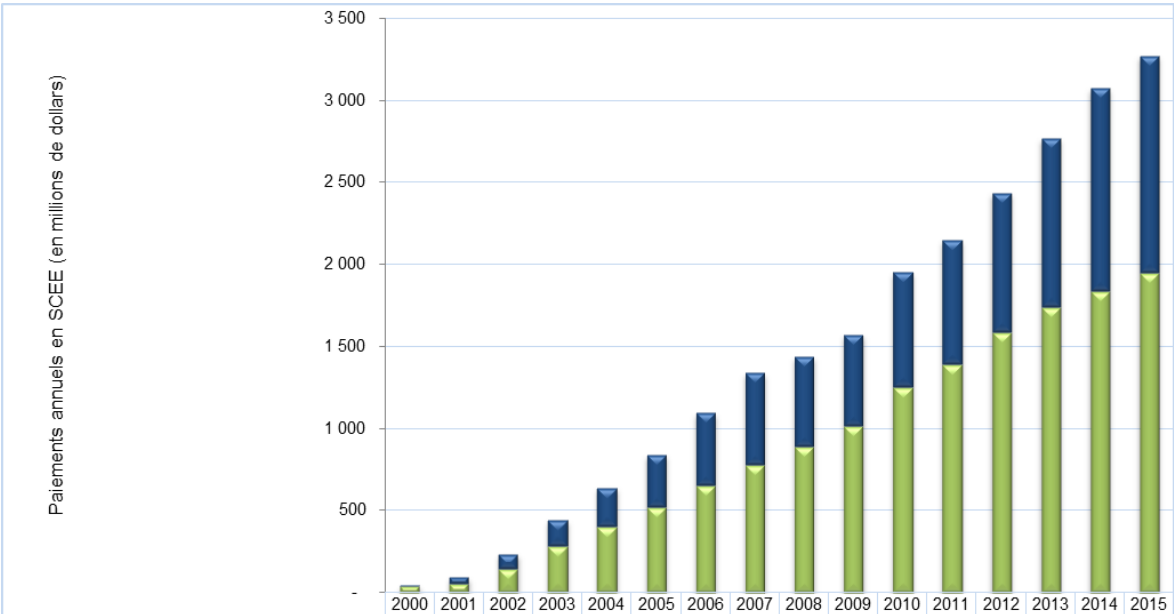

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PAE (en millions de dollars)	8	40	91	159	238	326	443	563	553	562	704	758	853	1 031	1 238	1 329
Retraits pour les EPS (en millions de dollars)	38	53	145	285	402	516	652	777	887	1 011	1 248	1 392	1 584	1 737	1 836	1 943
Total (en millions de dollars)	46	93	237	445	640	842	1 095	1 341	1 441	1 573	1 952	2 150	2 437	2 768	3 074	3 272

7. TERMES ET DÉFINITIONS DU PROGRAMME CANADIEN POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES

BÉNÉFICIAIRE D'UN RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)

L'enfant ou toute personne désignée par le souscripteur d'un REEE à recevoir les sommes d'argent pour ses études postsecondaires sous forme de paiements d'aide aux études. Les paiements sont versés au bénéficiaire conformément aux modalités du REEE.

BON D'ÉTUDES CANADIEN (BEC)

Subvention que le gouvernement du Canada offre aux familles à faible revenu afin de les aider à commencer à épargner pour les études postsecondaires des enfants. Le Bon d'études canadien (BEC) est versé par EDSC directement dans le REEE une fois que le parent ou le tuteur a été jugé admissible.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (EDSC)

Ministère du gouvernement du Canada qui a pour mission de bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, d'aider les Canadiens à faire de bons choix afin que leur vie soit productive et gratifiante, et d'améliorer leur qualité de vie.

ÉTUDES POSTSECONDAIRES (EPS)

Programmes d'études admissibles dans des établissements d'enseignement désignés (p. ex. cégeps, collèges, universités) au Canada ou à l'étranger.

PAIEMENTS D'AIDE AUX ÉTUDES (PAE)

Sommes d'argent provenant d'un REEE qui sont versées à un bénéficiaire admissible pour qu'il puisse payer certaines dépenses liées à ses études postsecondaires. Les PAE comprennent la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), le Bon d'études canadien (BEC), les incitatifs provinciaux, s'il y a lieu, ainsi que les intérêts accumulés sur les cotisations personnelles et les incitatifs versés dans le REEE.

PROGRAMME CANADIEN POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (PCEE)

Direction au sein d'EDSC qui administre la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et le Bon d'études canadien (BEC) pour inciter les familles à commencer tôt à épargner au moyen de REEE pour les études postsecondaires d'un enfant.

PROMOTEUR DES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES

Personne ou organisation offrant au public des régimes d'épargne-études conformément à la définition figurant au paragraphe 146.1(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et dont le titre de propriété est détenu en fiducie par un fiduciaire.

Il existe environ 90 institutions financières (promoteurs) qui offrent les incitatifs à l'épargne-études administrés par EDSC. Elles se divisent en quatre catégories :

1. ***Services bancaires*** : Ce groupe comprend des entreprises qui travaillent dans l'industrie des services bancaires, des prêts aux consommateurs et des services financiers aux entreprises. Les entreprises sont des institutions de dépôts qui sont impliquées

dans les services bancaires commerciaux, les services de détail et les services de prêts hypothécaires ainsi que dans les activités bancaires privées.

2. ***Services d'investissement*** **:** Ce groupe de l'industrie comprend des entreprises qui proposent des services bancaires d'investissement, de courtage, de gestion des placements, d'exploitation de fonds, de gestion de patrimoine, d'investissements en capital, et de bourses de marchandises et de valeurs mobilières, ainsi que des services d'investissement diversifiés, qui combinent des services bancaires d'investissement et de courtage des valeurs mobilières avec des opérations de gestion de placements et de gestion des fonds.

3. ***Courtiers en régimes collectifs*** **:** Les courtiers en régimes collectifs offrent des REEE collectifs, qui sont un groupe de contrats individuels gérés pour un groupe de bénéficiaires nés la même année.

4. ***Courtiers en assurance et autres :*** Ce groupe de l'industrie comprend les entreprises qui ont des activités dans le secteur des assurances de biens, des assurances risques divers, des assurances vie et assurances maladie et de la réassurance. Cette catégorie de promoteurs comprend aussi les institutions qui ne peuvent pas être classées dans aucune des trois autres catégories de promoteurs.

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)

Compte d'épargne-études qui peut aider les Canadiens à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants. Les REEE sont enregistrés par le gouvernement du Canada de sorte que l'épargne-études s'accumule à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que le bénéficiaire désigné du REEE s'inscrive à un programme d'études postsecondaires.

RETRAIT POUR LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Cotisations personnelles retirées par le souscripteur du REEE lorsqu'un bénéficiaire est inscrit à un programme d'études postsecondaires.

RETRAITS DES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES

Les fonds retirés des comptes REEE sont de deux types :

1. ***Paiements d'aide aux études (PAE) :*** Paiements provenant d'un REEE qui visent à aider un bénéficiaire admissible à payer ses études postsecondaires. Un PAE est constitué des sommes versées dans un REEE à titre d'incitatifs à l'épargne-études ainsi que des intérêts accumulés sur les cotisations personnelles et sur les montants des incitatifs. Les cotisations personnelles ne sont pas incluses dans les PAE.

2. ***Retraits de cotisations pour les études postsecondaires :*** Retrait de cotisations personnelles effectué par le souscripteur du REEE lorsqu'un

bénéficiaire est inscrit à un programme d'études postsecondaires.

SOUSCRIPTEUR

Généralement un parent, un grand-parent, une tante, un oncle, un frère, une sœur ou un ami qui ouvre un REEE afin d'y verser des cotisations personnelles.

SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (SCEE) DE BASE

Subvention qu'offre le gouvernement du Canada pour encourager les parents, les autres membres de la famille et les amis à épargner en vue des études postsecondaires d'un enfant. La Subvention canadienne pour l'épargne-études est versée directement dans le REEE par EDSC.

SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (SCEE) SUPPLÉMENTAIRE

Paiement venant s'ajouter à la SCEE de base que le gouvernement du Canada offre afin d'encourager les familles à revenu faible et moyen à épargner en vue des études postsecondaires des enfants. La subvention est versée directement dans le REEE par EDSC.